

Nouveau site internet pour la FEDE

C'est par leur engagement dans les associations membres de la FEDE que **les collaboratrices et les collaborateurs** de l'État peuvent le mieux et le plus facilement **faire entendre leur voix** et défendre valablement leurs intérêts. Ensemble, ils et elles sont plus forts!

L'histoire de la FEDE nous a bien montré qu'à travers l'engagement de chacune et de chacun, au nom du partenariat social, les collaboratrices et les collaborateurs ont pu conquérir, et ensuite défendre, des conditions de travail de qualité. Lorsqu'elles et ils s'engagent avec conviction, l'État entend leurs légitimes revendications.

La FEDE et ses associations souhaitent encourager **l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs dans les associations professionnelles** qui les concernent : votre soutien s'avère crucial pour l'avenir du partenariat social et pour la qualité des conditions de travail et c'est l'une des priorités de la FEDE durant cette législature.

C'est dans cet objectif que la FEDE a complètement refait son site internet afin de favoriser l'inscription du personnel dans les associations membres. La faïtière a bien sûr profité de cette refonte pour apporter des améliorations à tous les niveaux. Les informations sont plus faciles à trouver désormais, le site est plus attractif et un grand nettoyage a été effectué pour que les informations disponibles soient complètement à jour.

Pour en savoir plus, il suffit de vous connecter sur www.fede.ch.

« L'État doit reconnaître la pénibilité de notre travail et la valoriser »

Virginie Durgniat est cantonnière au Service des routes cantonales. Elle nous explique pourquoi il est temps que le travail qu'elle fait avec ces collègues soit reconnu à sa juste valeur.

Qui êtes-vous Virginie Durgniat?

Je suis cantonnière au Service des routes cantonales de l'État de Fribourg depuis juin 2019. J'ai 40 ans et, avant de commencer ce travail, j'ai suivi une formation de paysagiste et travaillé pendant 20 ans chez Evertis.

Je travaille désormais au sein de l'un des trois arrondissements d'entretien des routes cantonales du canton. Notre centre d'intervention se situe à Vulruz et a pour mission d'entretenir 120 km de routes cantonales. Je travaille dans une équipe de 9 personnes qui présentent la particularité de compter deux femmes, avec une autre collègue engagée comme moi en 2019, également après un apprentissage de paysagiste. Dans notre équipe nous comptons aussi des personnes qui ont une formation de maçon, de d'installateur-sanitaire, de bûcheron et de mécanicien. Les profils sont aussi variés que les tâches que nous devons réaliser.



DR. Virginie Durgniat travaillant à l'entretien des bords de route.

En quoi justement consiste le travail de cantonnière des routes cantonales ?

Nous effectuons l'entretien d'exploitation du réseau et la liste de nos tâches est large. Nous nous occupons des réparations nécessaires sur la chaussée, de l'entretien de la signalisation, des clôtures et du marquage. Nous nettoyons aussi les grilles d'écoulement. Au printemps, nous faisons toute la fauche des bords de routes, c'est un immense travail, le gros morceau de l'année. Nous nous chargeons aussi du ramassage des papiers et des déchets au bord des routes, une tâche assez désespérante tant on voit le manque de respect des automobilistes qui jettent n'importe quoi par leur fenêtre. Et, en hiver, nous nous chargeons du service hivernal, avec le salage et le déneigement, mais aussi le contrôle des balises et des potelets. Deux membres de l'équipe font chaque semaine le piquet de nuit. Ce sont eux, l'hiver, qui appellent les camions pour le déneigement et le salage.

En quoi votre métier peut-il être qualifié de pénible ?

Les tâches que je décris sont physiques : la fauche, c'est clair, et nous faisons aussi du bûcheronnage. Mais ce qui fait clairement la plus grande pénibilité du travail de cantonnier, c'est de devoir faire toutes ces tâches alors que la circulation se poursuit et qu'avec les téléphones portables, les automobilistes sont de moins en moins attentifs à nous. Nous devons sans cesse faire attention, nous devons toujours garder un œil sur la route en faisant notre travail.

Nous savons bien que nous avons choisi un métier pénible et nous sommes des « solides », mais nous voulons aussi qu'on nous écoute. On parle beaucoup de personnel hospitalier et des professeur-e-s, ce qui est bien, mais il est temps qu'on s'occupe également de nos préoccupations.

Quels sont vos besoins et que demandez-vous à l'État ?

D'abord, nous voulons qu'on reconnaisse l'importance du travail que nous faisons. Ensuite, nous voulons une amélioration de nos conditions de travail avec une revalorisation salariale en rapport avec la pénibilité de nos tâches. Nous voulons aussi bénéficier d'une retraite anticipée, comme c'est le cas, dans le privé – les maçon-ne-s bénéficient d'une retraite à 60 ans – ou à l'État, dans la police, qui bénéficie d'une préretraite parce qu'on reconnaît la pénibilité du métier de policier. Nous voulons obtenir des conditions similaires.

Soutien fort de la FEDE

La FEDE a fait de la défense des revendications des cantonnières et des cantonniers l'un des points forts de son année 2022. Forte de sa volonté de préserver la santé et la sécurité de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de l'État, la FEDE va s'engager dans les prochaines semaines et dans les prochains mois pour soutenir de tout son poids la résolution prise à l'attention du Conseil d'État du canton de Fribourg par les cantonniers lors de leur assemblée du 24 septembre 2021.

Texte de la résolution du 24 septembre

Des mesures concrètes pour réduire et compenser la pénibilité du métier de cantonnier, c'est maintenant !!!

Le Grand Conseil a voté l'introduction d'un article reconnaissant la pénibilité spécifique de certaines professions à l'État de Fribourg. Avec cet article le législateur et le Conseil d'État qui l'a proposé, reconnaissent la nécessité de prendre des mesures pour compenser cette pénibilité. Le Groupement fribourgeois des cantonniers sensibilise depuis des années l'employeur à la pénibilité de sa profession et à l'augmentation de la dangerosité du travail à proximité du trafic routier.

Les cantonniers ont assez attendu et veulent des mesures concrètes ! C'est pourquoi ils enjoignent le Conseil d'État à ouvrir sans délai des négociations visant à compenser et à réduire la pénibilité. Ces négociations devront porter notamment sur :

- Une compensation financière suffisante de la pénibilité de la profession ;
- La mise en place de mesures de préretraite pour les professions à la pénibilité accrue ;
- La mise en place de mesures d'adaptation de cahier des charges pour les personnes dont la santé est altérée ;
- Une augmentation du montant à disposition pour financer ces mesures ;
- Une compensation suffisante de l'exposition au trafic motorisé.

Le Groupement fribourgeois des cantonniers et la FEDE souhaitent la mise en place d'un groupe de travail cette année encore dans le but de trouver une solution pour une mise en application dès 2023.